



Fondation Rurale
de Wallonie

Ensemble, pour des villages vivants

Wallonie picarde
Wallonie picarde

Commune de Silly
Opération de Développement Rural

Réunion de la Commission Locale de Développement Rural
20 décembre 2022, 19h30 – Maison de Normandie

1. Présences

Présents

Mesdames et messieurs Andreux Christiane, Courtois Laurent, Fabian Denis, Devenyn Jo, Ghiste Anne, Martin Bernard, Michiels Véronique, Moriau Philippe, Neefs Mariane, Rasneur Antoine, Rombaut Véronique, Schaukens Florent, Tiroul Michel, Van Cauwenberge Roland, Vanhecke Vincent.

Fondation Rurale de Wallonie :

Monsieur Florentin Vincke – agent de développement
Monsieur Julien Van Eeckhout – agent de développement

Excusés

Mesdames et messieurs Braeckman Dorothée, Cornette Emmanuel, Deschamps Willy, Detandt Fabrice, Kammoun Khadija, Langhendries Bernard, Leclercq-Deschamps Thérèse, Limbourg Freddy, , Mistiaen Grégory, Tondeur Georges, Vanhonacker Gauthier.

2. Ordre du jour

- ✓ Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 mars 2022
- ✓ Démarrage du budget participatif citoyen
- ✓ Rapport annuel 2022 et programmation des projets
- ✓ Informations sur l'appel à projet « BiodiverCité »
- ✓ Divers

3. Compte-rendu de la réunion

Antoine Rasneur introduit la réunion et remercie les participants de leur présence. Malheureusement, le quorum citoyen n'est pas atteint. Comme le veut le règlement d'ordre intérieur de la CLDR, une nouvelle réunion sera programmée pour acter les points à l'ordre du jour soumis au quorum, à savoir le démarrage du budget participatif citoyen. Les membres de la CLDR recevront la convocation dans les 10 jours qui suivent la présente réunion. Cependant, la réunion peut tout à fait se tenir mais les décisions devront être validées lors de la prochaine réunion de CLDR.

3.1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 mars 2022

Fondation Rurale de Wallonie
Centre d'Entreprise IDETA
Rue Henri Lemaire, 1
B - 7911 FRASNES-LEZ-ANVAING

Tél: (0)69 87 10 90
wallonie.picarde@frw.be - www.frw.be

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3.2. Démarrage du budget participatif citoyen

La Ministre ayant la Ruralité dans ses attributions a donné l'opportunité aux communes ayant un Programme Communal de Développement Rural (PCDR) actif d'obtenir un subside afin de lancer un budget participatif citoyen. Florentin Vincke présente les grandes lignes de ce budget participatif aux membres.

Conditions pour bénéficier du subside

- ➔ Avoir un PCDR actif
- ➔ La sollicitation des subsides de la RW peut se faire tous les 2 ans
- ➔ Pour 1 euro investi par la Commune, 1 euro de subside RW est alloué avec un montant maximum de 10.000 €. La Commune de Silly ayant prévu la somme de 10.000 €, le budget global du budget participatif sera de 20.000 €.
- ➔ Le Budget participatif se fera sous la forme d'un appel à projets citoyens
- ➔ Trois documents de référence, validés par l'Administration wallonne, sont obligatoires :
 - Le règlement
 - Le formulaire de candidature
 - La grille d'évaluation des projets

Eléments important du règlement

- ➔ Le montant maximum par projet a été établi à 5.000 €
- ➔ Peuvent répondre à l'appel
 - Une entité juridique reconnue (ASBL, ...)
 - Une association de fait ou un groupement de citoyens (minimum 5 signataires de l'entité)
- ➔ Le comité de sélection est composé des membres de la CLDR et d'éventuelles personnes ressources. Ce comité a pour rôle de vérifier l'éligibilité des dossiers et de les transmettre au Collège communal pour validation
- ➔ Si le budget global des projets éligibles dépasse le budget prévu (20.000 €), il convient de mettre en place un vote citoyen en ligne et/ou en version papier. Afin d'éviter les abus liés aux votes en ligne, il est possible de pondérer l'importance des votes en ligne par rapport au vote des membres de la CLDR.
- ➔ Si le porteur de projet est une entité juridique reconnue, elle peut se charger du suivi administratif de la réalisation du projet

Critères de recevabilité des projets

- ➔ Contenu du dossier et délais de dépôt respectés
- ➔ Validité du porteur de projet
- ➔ Localisation sur terrain public
- ➔ Projet d'intérêt général et durable
- ➔ Budget réaliste et respecté (MAX 5000€)
- ➔ Dépenses demandées éligibles
- ➔ Projet en lien avec au moins un des objectifs du PCDR

Rappel des Objectifs du PCDR de Silly

Garantir aux générations futures les richesses du cadre de vie sillien en anticipant son évolution

1. Encadrer l'évolution de l'aménagement du territoire pour préserver et améliorer l'environnement rural
2. Susciter l'intérêt de la population à la découverte et au respect de ses patrimoines
3. Faciliter la transition vers une consommation énergétique plus durable

Optimiser la dynamique économique en rapprochant les acteurs locaux

1. S'appuyer sur la dynamique slowfood pour que consommer local devienne une habitude
2. Soutenir l'évolution de l'agriculture respectueuse du territoire et des citoyens
3. Accueillir et aider au développement des petites entreprises

Stimuler les échanges en développant le réseau de lieux de vie et de convivialité

1. Offrir une diversité de logements afin de répondre aux besoins de chacun
2. Renforcer et développer les lieux de rencontre
3. Susciter le rapprochement des Silliens

Répondre aux besoins de mobilité des Silliens en améliorant les modes de transport

1. Sécuriser l'ensemble du réseau de mobilité
2. Encourager et développer la mobilité douce
3. Coordonner et développer l'offre en modes de transport alternatifs

La présentation se termine en parcourant les documents de référence (formulaire de candidature et grille d'évaluation des projets). Ceux-ci seront évidemment disponibles sur le site internet communal lors du lancement officiel du budget participatif prévu au printemps 2023. Quelques exemples de projets citoyens menés en Wallonie picarde sont également présentés aux membres.

Réactions des membres de la CLDR

- ➔ Etant donné que le budget prévu est de l'argent public, il faut respecter les lois sur les marchés publics. Ce qui implique, par exemple, de demander le prix à trois fournisseurs différents pour l'achat de matériels et/ou la réalisation de travaux
- ➔ Les travaux peuvent-ils être réalisés par la main d'œuvre communale ? Non, l'idée de ce budget participatif est que ce soit les citoyens qui gèrent les projets en autonomie.

- ➔ Est-ce que des membres de la CLDR peuvent entrer un projet ? Oui, tout à fait. Cependant, ceux-ci ne pourront pas participer à l'analyse des projets.
- ➔ Imaginons que seul deux projets sont proposés pour un montant total de 10.000 € (5000 + 5000). Est-il possible d'augmenter le budget de ces deux projets afin d'utiliser l'entièreté du budget prévu ? Non, il est prévu de respecter le budget maximum de 5000 € par projet.
- ➔ Est-il possible qu'une entité juridique reconnue complète le budget du projet sur ses fonds propres ? Oui, c'est tout à fait possible.

Avis de la Commission Locale de Développement Rural

Les membres de la CLDR valident cette proposition et demandent de solliciter les subsides de la Région Wallonne pour le lancement de ce budget participatif citoyen. Après validation par le conseil communal des documents de référence, la demande sera formulée auprès de l'administration régionale qui statuera sur l'octroi des subsides pour le lancement du budget participatif.

3.3. Rapport annuel 2021 et programmation des projets

3.3.1. Rapport annuel 2022

Composition de la CLDR

Il n'y a pas de modification dans la composition de la CLDR. Elle est composée de 37 membres citoyens et de 12 élus siégeant au Conseil Communal. Cependant, il est constaté que certains membres ne participent plus aux réunions. Comme le suggère le ROI de la CLDR, un courrier personnalisé sera envoyé aux membres qui ne se sont pas présentés ni excusés aux trois dernières réunions afin de s'assurer qu'ils souhaitent toujours faire partie de la CLDR. Parallèlement, un nouvel appel à candidature sera lancé afin de remplacer les membres démissionnaires.

La FRW présente ensuite les avancées des projets du PCDR :

- **Aménagement de la ligne 287 :**
 - Phase 1 – Bassilly - Silly : les travaux débuteront le 7/01/2023
 - Phase 2 – Silly - Hellebecq : le permis sera déposé très prochainement
- **Maison de village de Hoves :**
 - La Ministre a signé la convention faisabilité le 01 février 2022
 - Le dépôt des candidatures pour la désignation de l'auteur de projet se clôture le 21/12/2022.

Question de la CLDR :

- A-t-on déjà reçu des candidatures ? Oui, à ce jour, une dizaine de candidatures ont été reçues.
- **Réalisation d'un plan communal de mobilité (PCM)**
 - La Commune a pris la décision en 2022 de réaliser un PCM. Les étapes de travail sont encore à définir. Le travail commencera réellement en 2023.

Questions de la CLDR :

- Dans ce PCM, est-il prévu de créer des pistes cyclables ? Avant d'envisager des aménagements, il convient d'abord de réaliser un état des lieux de la mobilité à Silly. Sur base de ce constat, des aménagements, dont des pistes cyclables, pourront être envisagés.
- **Maison Rurale de Silly :**
 - Le projet a été présenté et validé par la CLDR en date du 7 mars 2022
 - Plusieurs réunions et visites ont été organisées en 2022 avec les futurs utilisateurs de la Maison Rurale. Ces visites ont généré des demandes supplémentaires qui font exploser le budget de façon significative. Lors d'une présentation au Collège (14/12/2022), il a été demandé aux architectes de revoir le projet à la baisse afin de se recentrer sur le projet initialement présenté à la CLDR.
- **Création d'un réseau communal de mobilité douce :**
 - Le balisage est quasiment terminé.
- **Mise en place d'un PCDN – BiodiverCité :** La Commune a rentré plusieurs fiches projets en 2022 dans le cadre de cet appel à projet :
 - L'achat de nichoirs
 - La verdurisation de cimetière
 - L'aménagement d'un jardin des plantes
 - La distribution d'arbres à la population
 - L'aménagement d'un ponton d'observation à la ZIT de la « crombe pâture »
 - Des actions de sensibilisation
- **Restauration de la salle Herman Moreau :** Obtention d'un subside de 82.000€ pour l'enveloppe extérieure du bâtiment (UREBA). Les travaux débuteront en 2023.
- **L'Amélioration de la performance énergétique des bâtiments :** des panneaux photovoltaïques seront prochainement installés à Silly Sport. De plus, un coordinateur POLLEC sera prochainement engagé afin de travailler sur ce sujet.
- **Création de logements tremplins :** Une visite d'un bâtiment du CPAS a été réalisée en 2022. Une partie du logement est cependant occupée actuellement par des réfugiés. De plus, de tels logements pourraient être prévu dans la ZACC « Wastinelle ». Ce projet n'a donc pas connu d'avancées significatives en 2022.
- **Création d'une zone d'activité économique :** Une réunion a été organisée entre la Commune et l'Intercommunale IDETA. Cependant, l'obligation d'inclure des logements le long des voiries créées pour accéder au zoning n'est pas approuvé par la Commune. Ce projet est donc à l'arrêt pour le moment.
- **Dynamisation des églises :** En 2022, deux églises ont bénéficié de travaux de restauration et de remise aux normes : l'église de Hoves et de Bassilly. Il est signalé que des problèmes liés aux fientes de pigeons sont rencontrés dans certains édifices.

Outre les avancées des projets du PCDR, un autre projet est présenté aux membres. Ce projet, issu de l'appel à projet « Cœur de village » vise à l'aménagement d'une prairie jouxtant la future Maison Rurale. Sur cette prairie, un parking de 70 places sera installé. Une halle couverte et des bornes électriques seront également installés. De manière générale, la commune travaille avec Ideta sur les besoins en bornes de recharge électriques et sur leur implantation sur le territoire.

3.3.2. Programmation des projets

La FRW cite les projets qui pourraient faire l'objet d'une convention en Développement rural :

- CT 1.1 Aménagement du cœur de Bassilly
- MT 2.1 Création d'un atelier rural
- MT 2.2 Création de logements intergénérationnels
- MT 2.3 Aménagement de la place de Hoves
- MT 2.5 Création d'une structure de transformation et de commercialisation de produits locaux
- MT 2.12 Création de logements tremplins
- LT 3.1 Création de logements pour personnes âgées
- LT 3.2 Restauration de la salle Herman Moreau
- LT 3.3 Aménagement de la ligne 87C

Réflexions de la CLDR :

- ➔ L'aménagement de la Place de Hoves serait intéressant afin de faire le lien avec la future Maison de village
- ➔ Vu les inconnues concernant le projet de construction de logements tremplins, il est préférable d'attendre d'avoir des informations plus concrètes.
- ➔ Pouvez-vous rappeler ce qu'est un atelier rural ? Ce genre d'infrastructure permet à des petites et très petites entreprises de démarrer une activité dans un bâtiment adapté moyennant un loyer modéré.
- ➔ Il serait intéressant de profiter des subventions UREBA pour la salle Herman Moreau pour penser à un réaménagement de l'intérieur de cette salle via une subvention du développement rural.

La programmation des projets DR est donc faite comme suit :

- 2023 : Fiche LT 3.2 Restauration de la salle Herman Moreau
- 2024 : Fiche MT 2.3 Aménagement de la place de Hoves
- 2025 : Fiche LT 3.3 Aménagement de la ligne 87C

Il est précisé que cette programmation peut toujours être revue en cours d'année au cas où une opportunité se présenterait pour réaliser l'un des projets éligibles du PCDR.

3.4. Divers

Julien Van Eeckhout informe la CLDR qu'un projet lancé par le Conseil de Développement permet aux habitants d'obtenir gratuitement des arbres (fruitiers, haies, petits fruitiers, ...). Pour ce faire, il suffit de se rendre sur le site www.arbrenkit.be. Ce site est également référencé sur le site internet communal.

Antoine Rasneur remercie les participants et les invite à partager le verre de l'amitié.

Antoine Rasneur,
Président de la CLDR

Julien Van Eeckhout,
Florentin Vincke,
FRW – Wallonie Picarde